

politique, et combien nous l'avons peu, nous autres Français. Je ne puis résister au désir de la reproduire :

*Archevêché de la Nouvelle-Orléans.*

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1906.

Révérénd et cher Père,

Le peuple de la Louisiane est appelé, aux élections du 6 novembre prochain, à exercer un droit sacré et à remplir un devoir solennel.

Aux dernières élections de la législature de 1902, la volonté populaire s'est clairement affirmée en faveur d'un amendement qui exemptait de taxe les résidences ecclésiastiques et les presbytères. Or, un nouvel amendement vient d'être proposé aux électeurs pour annuler le premier et taxer à nouveau les presbytères et les résidences ecclésiastiques.

Ce que l'on reproche à cet amendement (Article 230 de la Constitution de l'Etat — Act 215 de 1906), c'est d'avoir été, dit-on, le résultat d'une regrettable inadvertance. Fût-ce vrai, ce n'est pas moins un acte de mauvaise administration que de solliciter le vote d'un public éclairé en faveur d'un amendement dont les conséquences injustes et désastreuses se trouvent dissimulées au point d'avoir été ignorées par le législateur lui-même. Il est donc de toute nécessité, mon Révérénd Père, d'exposer en plein jour le danger qui se cache sous cet amendement, et d'exiger un vote unanime contre une loi qui fait une grave injure à toutes les églises et en menace plusieurs d'une ruine imminente.

La Fédération des Sociétés catholiques a pris cette cause en main avec un zèle et une détermination au-dessus de tout éloge. On ne saurait douter du résultat qu'obtiendront les efforts intelligents des membres de cette belle et forte organisation dont l'influence se fait sentir dans toutes les paroisses de notre archidiocèse.

Les grands journaux de notre ville, le « Morning Star », notre organe officiel, et les principales publications de l'Etat prêtent à la cause que nous défendons tout l'appui de leur immense pouvoir pour le bien.

Voici donc le moment, mon Révérénd Père, d'unir plus que jamais nos efforts pour remporter une victoire à la fois décisive, imposante et durable. C'est pourquoi nous vous conjurons, avec toute l'autorité dont nous sommes revêtus, de vous efforcer comme pasteur et comme citoyen, à faire porter un coup mortel à l'amendement proposé.

Cet amendement se trouvera le dernier sur le bulletin électoral. Veuillez à ce que chacun de vos paroissiens sache qu'il